

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 799

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 13, supprimer les mots :

« actuelles et à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.